



N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Nouveaux statuts de l'asbl "Prosport".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle Loi communale et notamment son article 117 ;

Considérant les statuts de l'A.S.B.L. "Prosport" tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration du 25/11/20 ;

Considérant que les statuts de l'association devaient être mis à jour pour répondre aux récentes modifications dans le code des sociétés et associations ;

Considérant que les autres modifications proposées sont d'ordre technique et que toutes les modifications proposées ont été rédigées en collaboration avec le Service juridique et un bureau juridique externe ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le nouveau texte des statuts de l'A.S.B.L. "Prosport" est approuvé.

Annexes :

[Statuts nouveaux et anciens FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)